

Paris, le 31 octobre 2023

Recommandation patronale de l'UFE et de l'UNEmIG

Objet : augmentation du SNB au 1^{er} janvier 2024 et augmentations individuelles 2024 pour application dans les entreprises adhérentes.

Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux,

Au terme du processus de négociation de la CPPNI du 12 octobre 2023, les groupements d'employeurs constatent que le projet d'accord relatif aux mesures salariales 2024 dans la branche professionnelle des IEG, soumis aux organisations syndicales, n'a pas recueilli de signature.

Cette négociation a pris en compte comme hypothèse la dernière prévision d'inflation (IPC hors tabac) connue et publiée par les pouvoirs publics, soit 2,5% pour l'année 2024. Le niveau de l'inflation constaté en 2022 et 2023 et les incertitudes qui pèsent encore sur la hausse des prix pour 2024 conduisent les groupements d'employeurs à retenir pour la présente recommandation les mêmes niveaux d'évolution que ceux qui ont été soumis aux fédérations syndicales dans l'accord proposé à leur signature.

En conséquence, les groupements d'employeurs prennent la recommandation suivante :

- Le Salaire National de Base est augmenté de + 2,0 % à compter du 1^{er} janvier 2024. La valeur du SNB à cette date est ainsi portée à **536,19 euros €**.
- Concernant les augmentations individuelles, les groupements d'employeurs invitent les entreprises à ouvrir des négociations ou à prendre des décisions sur les augmentations individuelles 2024 en y consacrant une enveloppe minimale de 0,8 % des rémunérations principales.

Ainsi, avec les mesures d'ancienneté qui ont un impact moyen de + 0,6 %, **l'augmentation du budget de branche consacré aux mesures salariales est de + 3,4 % pour l'année 2024.**

Il est rappelé en outre que les entreprises de la Branche des IEG s'engagent à respecter le principe d'égalité salariale entre les femmes et les hommes. A situation comparable (niveau de responsabilité, de compétences et de performance), les écarts injustifiés doivent faire l'objet de mesures de suppression par les entreprises.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Madame Christine GOUBET-MILHAUD
Présidente de l'UFE



Monsieur Frédéric MARTIN
Président de l'UNEmIG

